



Commune d'Arzier-Le Muids

Conseil communal

Rapport de la commission ad hoc relatif au préavis municipal N°15/2026

Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 7 septembre 2026 pour étudier le préavis susmentionné, en présence de Monsieur Philippe DIFFENBACHER, Syndic.

Nous tenons à le remercier pour ses explications ainsi que les réponses à nos diverses questions.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 15/2026 et en avoir débattu, notre commission a conclu à son acceptation tel que proposé, à l'unanimité.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 7 septembre 2026.

PLÉ Patrick
Rapporteur

ALTHAUS Dominique Fabienne

BARIONI Séverine

HASANI Hetem

BUJARD Daniel